

## Fête foraine d'Albertville

Suite à la réunion qui s'est tenue le 26/09/2024 en mairie d'Albertville, en présence des représentants des forains, des élus et des services de la ville, il a été convenu ce qui suit :

La fête foraine d'Albertville, édition 2024, pourra avoir lieu aux dates prévues, sous réserve des trois conditions suivantes :

\* L'ensemble des documents obligatoires permettant à la ville d'Albertville de s'assurer de la conformité et de la sécurité des manèges sera transmis au plus tard en début de semaine 40 (soit 1 mois après la date d'exigibilité habituellement pratiquée).

\* L'ensemble des professionnels forains débiteurs devra régler dans le même délai les sommes restant à percevoir au titre de l'édition 2023 (concerne 27 forains débiteurs). Pour autoriser la tenue de la fête foraine, l'intégralité des sommes dues devra être recouvrée par la ville (l'ensemble des justificatifs des paiements au trésor public devra être transmis à la mairie début de semaine 40).

\* La fiche de renseignement personnalisée qui indique le tarif dû, pour chacun des forains au titre de l'année 2024, devra être signée pour acceptation et retournée aux services de la municipalité, début de semaine 40, par chaque forain souhaitant s'installer.

\* La municipalité d'Albertville s'engage à se réunir rapidement avec les représentants des forains pour échanger et valider ensemble les tarifs de l'édition 2025.

### Contacts presse

Service communication  
[communication@albertville.fr](mailto:communication@albertville.fr)  
04 79 10 43 14